

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 JANVIER 2015**

Présents : MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mme BANOS, Adjoint, Mmes CHARDONNET, GAURY, LE GALL, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL, MM. ARDURAT, DULUC, MONIER, TILLET, VIGNES.

Valablement représentés : M. GAZZIERO par M. BALANS,  
Mme LAGARDE par Mme SERVAND,  
Mme LE LAGADEC par M. BERNADET,  
M. DUSSOULIER par Mme BANOS.

Secrétaire de séance : Mme LE GALL.

M. BALANS présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2014.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et pour des remplacements d'agents en arrêt maladie, les agents ont effectué au mois de décembre les heures complémentaires suivantes :

- Mme BARBAZANGE Aurélie : 25H
- Mme WATA Adeline : 7H45
- M. DUCOS Mickaël : 9H30

Accord du Conseil pour régler ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - TRANSFERT DE COMPÉTENCE**  
**ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME :**

Considérant les modifications législatives impulsées notamment par la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi ALUR », les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent transférer la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme,

Considérant l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés,

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,  
Considérant que pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité unique, la Commission locale d'évaluation des charges transférées devra être réunie pour définir les conditions financières de ce transfert de compétence,  
Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes des Coteaux Macariens de s'engager dans un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie,  
Considérant les enjeux du SCOT du Sud-Gironde en cours d'élaboration et la nécessité de décliner ce document à l'échelle communautaire,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de transférer à la Communauté de Communes la compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens en son article 4.2 par

**- la suppression de l'ancienne rédaction :**

Compétences obligatoires :

« Article 4.2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- études nécessaires à l'élaboration, la révision et la modification de cartes communales, de plans locaux d'urbanisme et POS. Les délibérations, prescriptions, arrêtés, approbations restent de compétence communale. »

**- et le remplacement par la compétence suivante :**

Compétences obligatoires :

« Article 4.2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Élaboration, révision et suivi du plan local d'urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document pour faire valoir ce que de droit.

**S.D.E.E.G. :**

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de l'Assemblée Générale du 18/12/2014 :

- débat d'orientations budgétaires 2015 : le Président souhaite respecter les principes de comptabilité publique c'est-à-dire l'annualité et l'équilibre réel entre les dépenses et les recettes malgré l'incertitude des recettes en raison du contexte économique actuel.

- prévision de changement de statut du SDEEG qui pourrait lui attribuer des nouvelles compétences dans les domaines de l'électricité et du gaz, de l'éclairage public, des énergies, de l'eau et de l'assainissement, des déchets et de l'urbanisme.

- projet de budget 2015 :

Fonctionnement = 14.225.377€

Investissement = 34.307.525€

**S.C.O.T. :**

Mme SERVAND donne le compte rendu de la dernière réunion à laquelle avait assisté Mme LAGARDE :

La phase 2 du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) s'est terminée après les 3 ateliers du mois de décembre. Actuellement, le document est à la relecture dans chaque Communauté de Communes pour discussion.

- mi-janvier : retour des commentaires des Communautés de Communes
- février : pré-validation par les référents
- mars : présentation aux élus et à la population avec 4 réunions publiques programmées, puis validation définitive du PADD
- avril : début de la phase 3

### **COMMISSION CANTINE :**

La charte de bonnes pratiques professionnelles au restaurant scolaire a été présentée et commentée à l'ensemble des agents le vendredi 19 décembre 2014.

La mise en application est prévue pour la mi-janvier, quelques précisions ayant été apportées. Cette charte fait partie d'un ensemble visant à améliorer les conditions de travail ; les relations avec les enfants et les parents seront travaillées en 2015.

### **RESTAURANT SCOLAIRE :**

Les modalités de suivi du plan de nettoyage et de désinfection ont été élaborées par Mmes LAGARDE et REGLAIN.

Un plan de nettoyage a été établi pour chaque zone de la cuisine et de la salle de restauration. Les plannings sont affichés dans les locaux correspondants, ils définissent les modalités générales de nettoyage et de désinfection, conformément à la démarche HACCP : surfaces à nettoyer, produits à utiliser, fréquence, doses d'utilisation et méthode.

Chaque agent est chargé d'effectuer le nettoyage du secteur où il est affecté. Les phases de nettoyage font l'objet d'un enregistrement obligatoire. Avant de quitter leur poste, les agents devront apposer leurs initiales et leur signature sur les fiches de contrôle qui ont été portées à leur connaissance. Des contrôles réguliers seront réalisés.

La mise en application est prévue pour la mi-janvier.

### **SICTOM :**

M. VIGNES donne le compte rendu de la dernière réunion :

- nouvelle plateforme à la déchetterie de Langon

### **SYNDICAT DES GENS DU VOYAGE :**

M. BALANS donne le compte rendu de la dernière réunion :

- renouvellement du contrat d'assurance du personnel
- ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 60.000€
- les enfants ont été répartis dans les écoles à proximité du secteur
- 3 agents de l'école Django Reinhardt sont à reclasser
- les locaux de l'école sont utilisés par l'ALSH du mercredi et pendant les vacances, ils pourraient être loués par la suite à l'ADAV
- suite à une coupure d'électricité sur le terrain d'accueil, des biens ont subi des dégradations et des menaces ont été proférées à l'encontre d'un agent technique intervenant sur le terrain
- la participation journalière des résidents augmente de 2,10€ à 2,20€,
- un règlement intérieur a été arrêté concernant la scolarité des enfants

### **RALLYE DES CÔTES DE GARONNE :**

Le Conseil donne une autorisation de passage pour le Rallye des Côtes de Garonne du 28 mars 2015, organisé par l'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac. Il sera mentionné que cet accord est « sous réserves qu'un état des lieux soit réalisé avant et après le passage du rallye ».

M. VIGNES est désigné comme référent afin d'assister aux réunions qui concerneront ce rallye.

### **CÉRÉMONIE DES VŒUX :**

La Commission fêtes et cérémonies se charge de l'organisation de la Cérémonie des Vœux qui aura lieu le vendredi 09 janvier 2015, à 19H30, dans la salle des fêtes.

### **LIVRETS D'ACTIVITÉS :**

M. BALANS présente au Conseil les livrets d'activités qui ont été commandés auprès du CIVB et de Cap Sciences, représentant un cahier d'activités sur la vigne. Ils sont destinés aux enfants qui participent aux Nouvelles Activités Périscolaires.

### **COMITÉ D'ANIMATION :**

M. BALANS informe le Conseil que le Comité d'Animation de Saint-Maixant organise un Loto à LANGON. Il rappelle à M. VIGNES, Président, que le Comité a vocation à animer la Commune et que les associations Loi 1901 sont des associations à but non lucratif.

### **FORMATIONS :**

M. BERNADET informe le Conseil que deux agents des services techniques vont bénéficier prochainement de formations :

- M. PEDEBIBEN suivra une formation d'habilitation électrique les 09 et 10 février 2015. Coût = 383€.
- M. DUPUY passera le permis BE. Formation sur 21 heures. Coût = 770,58€.

### **PANNEAU D'AFFICHAGE :**

L'ALASM a demandé la possibilité d'installer un panneau à l'entrée du bourg afin d'annoncer ses manifestations. Accord pour cette installation à l'angle de la Route de Gascogne et de la Rue du Portail Rouge, près du bassin de rétention.

Le Conseil émet l'idée d'installer un panneau lumineux qui pourrait annoncer toutes les informations et manifestations communales et associatives. Ce projet pourrait être étudié lors de l'élaboration du budget. Un devis sera demandé.

M. VIGNES signale la présence de caravanes dans l'impasse près de chez Mme TRUFFIER. Une visite sera effectuée sur les lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BALANS lève la séance.